

Avis et communications

AVIS DE CONCOURS ET DE VACANCE D'EMPLOIS

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA SANTÉ

Avis de vacance d'emplois de direction dans les établissements mentionnés à l'article 2 (1° et 7°) de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière

NOR : ETSN1111512V

I. – Emplois de directeurs ou directrices adjoint(e)s dans les établissements publics de santé dont la situation est jugée particulièrement difficile et dont les personnels de direction nommés dans lesdits établissements peuvent percevoir la prime spécifique de sujétion (article 5 du décret n° 2005-932 du 2 août 2005 modifié, relatif au régime indemnitaire des personnels de direction), proposés aux directeurs ou directrices d'hôpital de classe normale ou hors classe :

- centre hospitalier intercommunal des Alpes du Sud à Gap (Hautes-Alpes), un emploi « chargé(e) des achats et de la logistique » ;
- centre hospitalier d'Arras (Pas-de-Calais), un emploi « chargé(e) des finances et des systèmes d'information » ;
- centre hospitalier du Lamentin (Martinique), un emploi « chargé(e) du patrimoine immobilier ».

II. – Autres emplois de directeurs ou directrices adjoint(e)s dans les établissements publics de santé, proposés aux directeurs ou directrices d'hôpital de classe normale ou hors classe :

- établissement public de santé mentale départemental de l'Aisne à Prémontré (Aisne), un emploi « chargé(e) des services économiques et logistiques » ;
- centre hospitalier de Saint-Amand-Montrond (Cher), un emploi « chargé(e) des services économiques et logistiques » ;
- centre hospitalier universitaire de Dijon (Côte d'Or), un emploi « chargé(e) des systèmes d'information » ;
- établissement public de santé mentale Etienne Gourmelen à Quimper (Finistère), un emploi « chargé(e) des ressources humaines et des relations sociales » ;
- centre hospitalier de Romorantin (Loir-et-Cher) un emploi « chargé(e) de la qualité et de l'information » ;
- centre hospitalier d'Ancenis (Loire-Atlantique), un emploi « chargé(e) des affaires financières, du contrôle de gestion, de la contractualisation et des coopérations » ;
- centres hospitaliers régional d'Orléans (Loiret), un emploi « chargé(e) des usagers, de la qualité et de la communication » ;
- centre hospitalier départemental de La Candélie à Agen (Lot-et-Garonne), un emploi « chargé(e) des services économiques et techniques, de la stratégie et des coopérations » ;
- centres hospitaliers de Saint-Lô et de Coutances (Manche), un emploi « chargé(e) de la direction du centre hospitalier de Coutances » ;
- centre hospitalier universitaire de Nancy (Meurthe-et-Moselle), un emploi « chargé(e) de la facturation » ;
- centres hospitaliers régional de Metz-Thionville et centre hospitalier de Briey (Moselle), un emploi « chargé(e) de la gestion des risques » ;
- établissement public de santé mentale de l'agglomération lilloise à Saint-André-Lez-Lille (Nord), un emploi « chargé(e) des ressources humaines » ;
- centres hospitaliers de Thiers et d'Ambert (Puy-de-Dôme), un emploi « chargé(e) de l'organisation territoriale, des affaires générales, de la qualité et des gestions des risques » ;
- centre hospitalier de Pau (Pyrénées-Atlantiques), un emploi « chargé(e) des ressources humaines » ;
- centre hospitalier « Côte de Lumière » aux Sables d'Olonne (Vendée), un emploi « chargé(e) des affaires financières, du contrôle de gestion et des admissions/facturations » ;
- centre hospitalier universitaire de Limoges (Haute-Vienne), un emploi « chargé(e) du pôle investissement et fonctions supports » ;
- centre hospitalier de Remiremont (Vosges), un emploi « chargé(e) des ressources humaines, de la formation continue et des affaires médicales » ;

- groupe hospitalier Nord Essonne – centres hospitaliers de Longjumeau et d’Orsay (Essonne), un emploi « secrétaire général(e) » ;

Peuvent faire acte de candidature :

- les personnels de direction titulaires de classe normale et hors classe ;
- les personnels inscrits sur la liste d’aptitude au titre de l’année 2011 de personnels de direction des établissements énumérés à l’article 2 (1° et 7°) de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 (arrêté du 16 décembre 2010) ;
- les fonctionnaires de catégorie A appartenant à un corps ou un cadre d’emploi d’un niveau comparable au sens des dispositions de la loi n° 2009-972 du 3 août 2009 relative à la mobilité et aux parcours professionnels dans la fonction publique.

Les candidatures, regroupées sur une seule lettre, si elles sont multiples, et établies en double exemplaire (dont un exemplaire revêtant le visa du supérieur hiérarchique), doivent être adressées dans un délai de trois semaines à compter de la date de publication du présent avis (le cachet de la poste faisant foi), à l’adresse suivante : centre national de gestion Département de gestion des directeurs « Le Ponant B » 21, rue Leblanc, 75737 Paris Cedex 15.

Les candidats aux emplois de directeurs adjoints doivent également adresser leur candidature accompagnée de leur *curriculum vitae* et de leurs trois dernières fiches d’évaluation, aux chefs des établissements de santé où ils sont candidats.

De même, toute demande de communication de fiche de poste devra être effectuée par l’intéressé(e) auprès de l’établissement de santé concerné.